

**17 éme**

# **RALLYE PAYS DE MONTBELIARD**

**1 / 2 Octobre 2021**



## **REGLEMENT**

organisé par  
l'Association Sportive Automobile du  
Pays de Montbéliard



ASA PAYS de MONTBELIARD BP 65284  
25205 MONTBELIARD CEDEX  
TEL/FAX 03.81.93.11.93 PORTABLE 06.80.22.32.39  
Site internet : [www.asapm.fr](http://www.asapm.fr)  
Email : [ASAPM25@wanadoo.fr](mailto:ASAPM25@wanadoo.fr)

# REGLEMENT PARTICULIER

## 17<sup>ème</sup> RALLYE DU PAYS DE MONTBELIARD

### 1. 2 . Octobre 2021

Ligue Régionale de Bourgogne-Franche-Comté

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 30 août  
Ouverture des engagements : 30 août  
Clôture des engagements : 25 septembre  
Parution du road-book : 26 septembre  
Adresse pour retirer le road-book : à voir sur le site de l'ASA PM  
Dates et heures des reconnaissances : 26 septembre de 10h00 à 17h00 et le vendredi 1 Octobre de 14h00 à 17h00  
Vérification des documents: vendredi 1 octobre de 17h30 à 21h45 à Garage SARL Wouters Mathias – Zone Technoland – 84 Avenue Oëhmichen 25460 Etupes  
Vérification des voitures: vendredi 1 octobre de 17h30 à 21h45 à Garage SARL Wouters Mathias – Zone Technoland – 84 Avenue Oëhmichen 25460 Etupes  
Heure de mise en place du parc de départ : 1 octobre à 17h30 à Salle des fêtes d'Etupes  
1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : vendredi 1 octobre à 20h30 à Centre des affaires Technoland à Etupes  
Publication des équipages admis au départ des heures et ordres de départ : sortie parc fermé le 1/10 à 22h30  
Briefing des pilotes : écrit  
Départ de : Parc fermé le 2 octobre à 8h00  
Arrivée à : 2 octobre à 20h00  
Vérification finale : 2 octobre à 20h00  
Publication des résultats provisoire du rallye : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent  
Publication des résultats du rallye : ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent  
Remise des prix : le samedi 2 octobre à la salle des fêtes d'Etupes, 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent

VISA  
LIGUE B.F.C.04  
n° 58-458  
du 26/09/2021

#### ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Pays de Montbéliard organise le 1 et 2 octobre 2021 en qualité d'organisateur administratif et technique, le 17<sup>ème</sup> Rallye Régional du Pays de Montbéliard.  
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation par la ligue Régionale BFC sous le numéro .....en date du .....

##### *Comité d'Organisation*

Président : Mr BENOIT Hubert  
Membres : Comité de l'ASA Pays de Montbéliard  
Secrétariat du Rallye, Adresse : Centre d'affaires Zone Technoland 15 rue Armand Japy 25460 Etupes  
Téléphone : 06.80.22.32.39 ou 03.81.93.11.93  
Fax : 03.81.93.11.93 Email : asapm25@wanadoo.fr  
Permanence du Rallye : Le 1/2 octobre 2021 à Centre d'affaires Zone Technoland 15 rue Armand Japy 25460 Etupes

##### *Organisateur technique*

Nom : ASA PAYS DE MONTBELIARD  
Adresse : B.P. 65284 25205 Montbéliard Cedex

### 1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président du collège	Mme THOMAS Maryse licence n° 3123 02/04
Membre du collège	Mr BOUTIN Catherine licence n°12017 04/19
Membre du collège	M DUROC Denis n°147050. 04/11
Directeur de Course :	Mr COURANT Thierry licence n°16140 04/09
Directeur de Course Adjoint :	Mr BLANQUIN Daniel licence n°1941 03/08
Directeur de Course ES 1.3.5 :	Mr LEPEULE Jacky. licence n° 13663 04/08
Directeur de Course Adjoint :	Mr FINQUEL Gérard licence n°1913 04/05
Directeur de Course stagiaire :	Mr MAILLIARD SALIN Vincent
Directeur de Course ES 2.4.6 :	Mr OLIVAIN Jacky licence n°3272 02/04
Directeur de Course Adjoint :	Mr PEUGEOT Martial licence n°44386 04/11
Directeur de Course Adjoint :	Mr
Directeur Responsable du Parc Fermé :	Mr
CS Responsable du Parc Assistance :	Mr
Voiture Tricolore :	Mr OUDIN Jean Christophe Licence n° 236865 03/26
000	BRODUT Marc
00	J Michel PIGENET. Marc KESLER
Voiture Damier :	Mr SEGUIN Daniel licence n°2477 04/13
Médecin Chef :	Docteur
Commissaire Technique responsable	Mr LALLEMAND André licence n° 55989 04/11
Commissaires Techniques	Mr REVERCHON Jean Louis licence n°6835 04/21
	Mr PETETIN Michel Licence n°217737. 04/09
	Mr DIVERT Bruno licence n° 40573 04/17
	Mr BULIER Serge Licence n°

Chargé des relations avec les concurrents (CS :	Mme FRANCE. Monique	licence n° 29181 04/09
Chargé des relations avec les concurrents (CS):	Mme REVERCHON Martine	licence n°14505 04/09

Chronométrage : ASA Franche-Comté

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Régional du Pays de Montbéliard compte pour  
La coupe de France des Rallyes 2021 (coefficient 2)  
Le challenge ASA Pays de Montbéliard 2020/2021  
Le challenge Ligue Bourgogne Franche-Comté 2020/2021

### 1.3P. VERIFICATIONS

Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée par mail ou par courrier. Chaque pilote devra consulter le site internet de l'ASA : [www.asapm.fr](http://www.asapm.fr)

Si le pilote n'est pas sur la liste des engagés, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur pour confirmation de son engagement au numéro de téléphone suivant : 03 81 93 11 93 ou au 06.80.22.32.39

La liste des engagés ainsi que les heures de convocations seront mises en ligne sur le site de l'ASA Pays de Montbéliard

Les vérifications administratives auront lieu le : vendredi 1 octobre de 17h30 à 21h30

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 1 octobre de 17h45 à 21h45

Les vérifications finales seront effectuées : Garage SARL Wouters Mathias – Zone Technoland – 84 Avenue Oëhmichen 25460 Etupes - Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 17<sup>ème</sup> rallye du Pays de Montbéliard doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le 25 septembre, (cachet de la poste faisant foi) à :

**ASAPM 3 RUE DU TEMPLE 25750 AIBRE**

Aucune demande d'engagement ne sera envoyée par courrier, sauf sur demande.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

**avec la publicité facultative des organisateurs  
montant des droits d'engagement jusqu'à la date du 25 septembre**

- Pilote et copilote membre ASA PM : 280 €
- Pilote ou copilote membre ASA PM : 305 €
- Pilote et copilote membre d'une autre ASA : 330 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €

3.1.12.P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

**Forfait :** En cas de forfait l'organisateur retiendra 30% des droits d'engagement aux concurrents qui pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur au plus tard le vendredi 24 septembre. Après cette date, cette retenue sera de 50%, conformément aux prescriptions générales 2021.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.  
L'assistance sera autorisée au Parc d'Assistance

### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye Régional du Pays de Montbéliard représente un parcours de 167 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 36 km.  
Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 : 4 Kms ES 2.4.6 : 8 Kms  
L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P ..Les reconnaissances auront lieu le 26 septembre de 10h00 à 17h00 et le vendredi 1 octobre de 14h00 à 17h00  
Le nombre total de passage est limité à 3

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasubles orange
- Directeur d'ES : Chasubles rouge

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Scratch	1er		300€	1 coupe
	2ème		200€	1 coupes
	3ème		100€	2 coupes
Classe	1er	1 à 5	150 €	1 coupe
	2ème	De 6 à 9 partants	100 €	2 coupes
	3ème	Si plus de 10 partants	50 €	3 coupes

Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant l'épreuve.

La remise des prix se déroulera le samedi 1 octobre à la salle des fêtes d'Etupes, 1 heure après l'arrivée du dernier concurrent

Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site internet : [www.asapm.fr](http://www.asapm.fr)